

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



BIBLIOTHÈQUE SATELLITE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL, LUCERNE

Brève présentation de la bibliothèque

(Pour la bibliothèque centrale de Lausanne voir : Présentation de la bibliothèque centrale du Tribunal fédéral, Lausanne)

[Historique](#)

[Organisation de la bibliothèque](#)

[Accès](#)

[Fonds](#)

[Outils de recherche](#)

[Personnel](#)

1. Historique

Depuis la création du Tribunal (1917) et jusque dans les années 90, la bibliothèque était gérée à titre quasi accessoire par les greffiers et les greffières, dans un espace du bâtiment de l'Adligenswilerstrasse à Lucerne.

Depuis le déménagement dans les locaux de l'immeuble Gotthard en 2002, la bibliothèque est aménagée dans divers espaces séparés. La gestion est en outre assurée depuis 2001 par une bibliothécaire.

Avec la fusion de l'ancien Tribunal fédéral des assurances et du Tribunal fédéral en 2007, la bibliothèque de Lucerne devient une bibliothèque satellite rattachée hiérarchiquement à la bibliothèque centrale de Lausanne.

2. Organisation de la bibliothèque

2.1. Accès

L'accès à la bibliothèque est réservé à l'usage exclusif des membres du Tribunal et de ses collaborateurs. Une autorisation pour la consultation des ouvrages peut être accordée à titre exceptionnel sur demande écrite auprès du chef de la bibliothèque pour une durée limitée.

2.2. Fonds

La bibliothèque de Lucerne compte environ :

- 13'000 ouvrages
- 280 périodiques

Le fonds de la bibliothèque est composé essentiellement d'ouvrages juridiques concernant le droit suisse des assurances sociales, mais il comporte également d'autres domaines du droit ainsi que de la médecine.

Les publications sont accessibles en libre-accès. Elles sont organisées selon une classification propre au Tribunal, conviviale et systématique, cette dernière peut être adaptée à de nouvelles exigences en fonction des situations (p. ex. lors de l'introduction du droit communautaire européen dans la systématique).

2.3. Outils de recherche

L'informatisation de la bibliothèque a débuté en 1997. Les données sont gérées actuellement par le réseau RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale), mais les utilisateurs effectuent leurs recherches dans une base de données interne, dans laquelle les données sont transférées hebdomadairement. Cette solution permet aux usagers d'enregistrer eux-mêmes leurs prêts et de voir directement le nom de l'emprunteur lorsqu'un document n'est pas disponible.

Afin de permettre une recherche précise au moyen de mots-clés, tous les documents sont indexés par les juristes du service de documentation à l'aide du thésaurus Jurivoc (élaboré par le Tribunal fédéral).

2.4. Personnel

Une bibliothécaire travaillant à plein temps est chargée de la gestion de la bibliothèque. Elle s'acquitte de tous les travaux courants.

